

L'Amélioration de l'habitat privé en Bas-Armagnac

Programme d'Intérêt Général 2021-2024

Bilan année 1



Communauté de communes du **BAS-ARMAGNAC**



Comité de pilotage du 16 janvier 2023

RAPPEL DE LA PORTÉE DU PRÉCÉDENT FIG 2016-2021

- Mis en place en novembre 2016 pour **5 ans***

**convention initiale pour 3 ans + prorogation de 2 ans portant l'opération à novembre 2021.*

- ✓ **590 ménages renseignés** en matière d'amélioration de l'habitat privé, soit 15% des ménages du territoire renseignés, accompagnés ou aiguillés.
- ✓ **225 projets de réhabilitations subventionnés**, toutes les communes ont été concernées par au moins un projet abouti.
- ✓ **1,9 millions d'euros de subventions** destinées à l'amélioration de l'habitat privé mobilisés.
- ✓ Près de **3 millions d'euros de travaux générés**.

LE NOUVEAU PIG DU BAS-ARMAGNAC 2021-2024

**Un programme mis en place depuis novembre 2021 pour 3 ans*
avec un objectif annuel inchangé :**

**45 habitations de propriétaires occupants à améliorer par an,
soit un nouvel objectif de 135 rénovations !**

** convention initiale pour 3 ans + prorogation possible de 2 ans*

DÉMARRAGE DU NOUVEAU PROGRAMME SOUS UNE NOUVELLE MARQUE POUR L'ÉTAT ET LES AIDES DE L'ANAH :



Dès le 1^{er} janvier 2022, une nouvelle marque, de nouvelles interfaces

france-renov.gouv.fr renvoie systématiquement vers le site ***maprimerenov.gouv.fr*** (ou vers le guichet France rénov) si l'on déclare vouloir effectuer des travaux d'économie d'énergie. Idem sur le site de l'ANAH.

Les particuliers ne sont orientés vers le site ***monprojet.anah.gouv.fr*** que s'ils déclarent vouloir réaliser un projet de rénovation globale lors de leur inscription sur le site ***maprimerenov.gouv.fr*** (bien visible sur la page destinée au propriétaires occupants) :



Vous réalisez un projet global de travaux

Jusqu'à un certain niveau de revenus, vous pouvez vous faire accompagner pour votre projet global de rénovation avec MaPrimeRénov' Sérénité

sur monprojet.anah.gouv.fr

[Se renseigner](#)

Commencer →

LES OBJECTIFS DU NOUVEAU PIG DU BAS-ARMAGNAC

- **Des priorités d'intervention inchangées :**

- ✓ Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- ✓ Amélioration de la performance énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Adaptation des logements aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou âgées

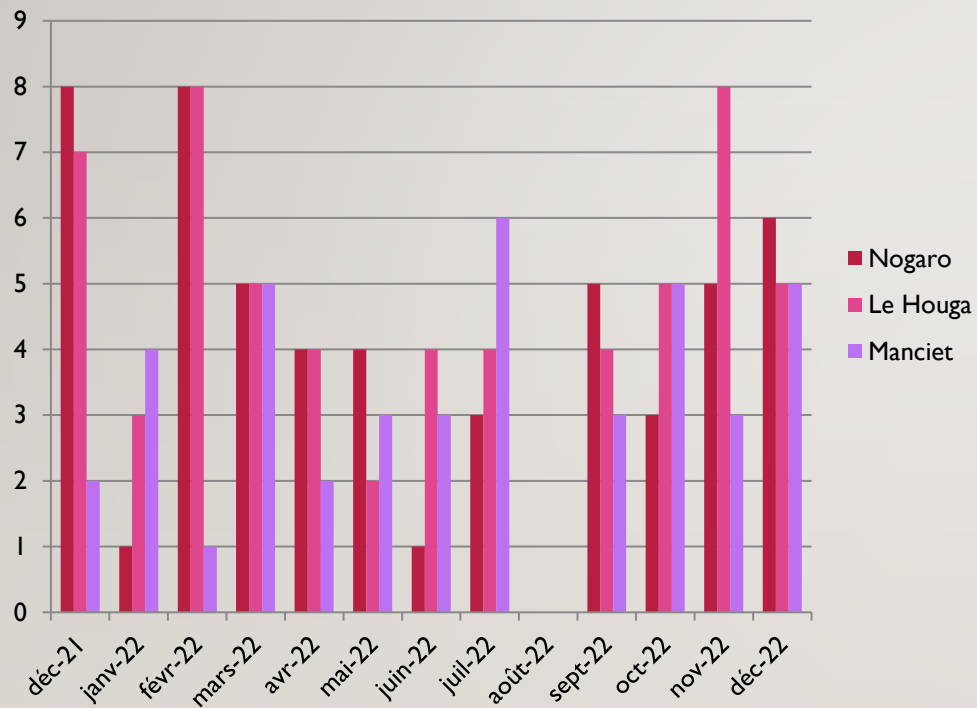
- **Déclinaison des objectifs de réhabilitations :**

→ L'amélioration des **135 logements de Propriétaires Occupants (PO)** sur 3 ans se décline ainsi :

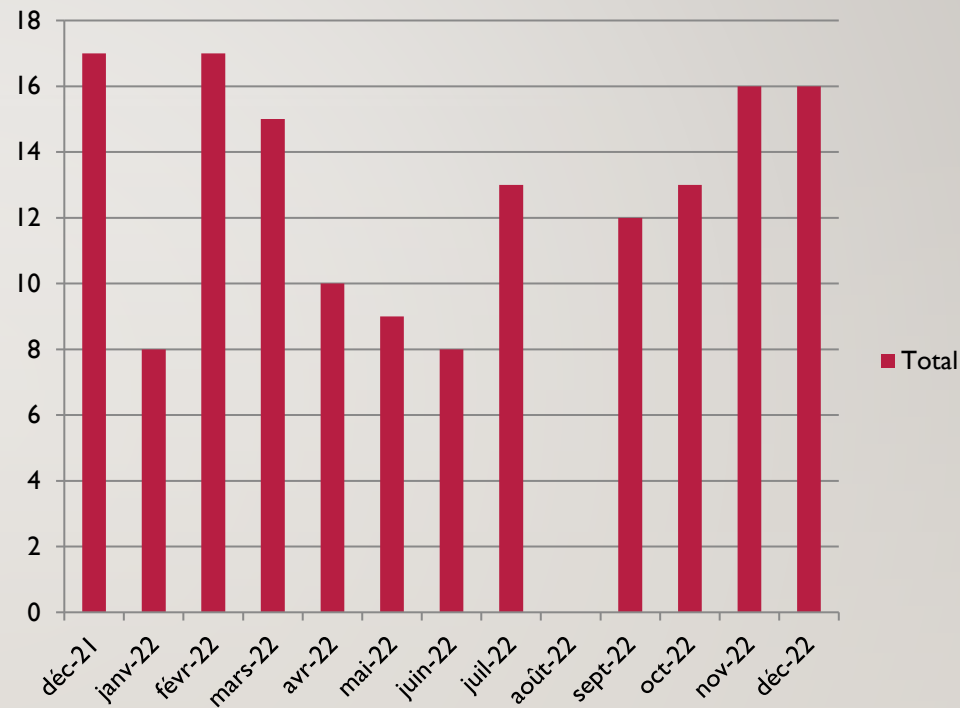
- ✓ 90 situations d'amélioration énergétique
- ✓ 42 situations pour l'autonomie de la personne
- ✓ 3 situations de lutte contre l'habitat indigne

LA FRÉQUENTATION DES PERMANENCES

Fréquentation mensuelle de chaque permanence
en nombre de ménages



Fréquentation mensuelle cumulée
en nombre de ménages



Moyenne de 4,3 ménages renseignés/accompagnés par permanence,
soit 13 par mois.

LES RÉSULTATS DE CETTE 1^{ÈRE} ANNÉE

▪ Les chiffres clés

150 nouveaux contacts établis

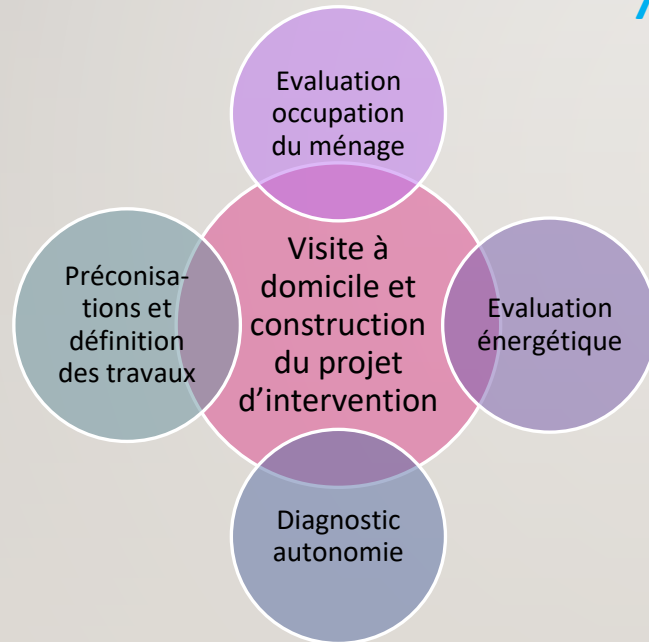


75 visites à domicile réalisées !



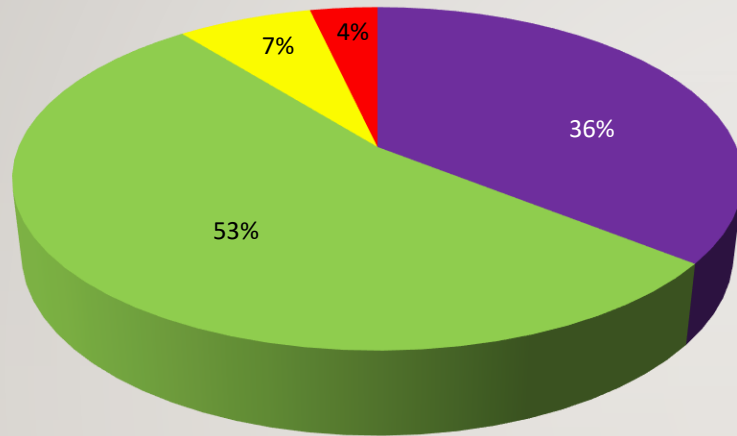
28 dossiers déposés auprès de l'ANAH,
tous engagés en CLAH

(Pour un objectif de 45 dossiers par an)



ZOOM SUR LES DOSSIERS

Nature des travaux engagés (au 30 novembre 2022)



- Adaptabilité au handicap ou au vieillissement **Soit 10 dossiers**
- Energie (gain énergétique > 35%) **Soit 15 dossiers**
- Adaptabilité + Energie **Soit 2 dossiers**
- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé **Soit 1 dossier**

Typologie des ménages

PO "Très modestes"	22	79%
PO "Modestes"	6	21%
Total :	28	100%

Caractéristiques financières des dossiers

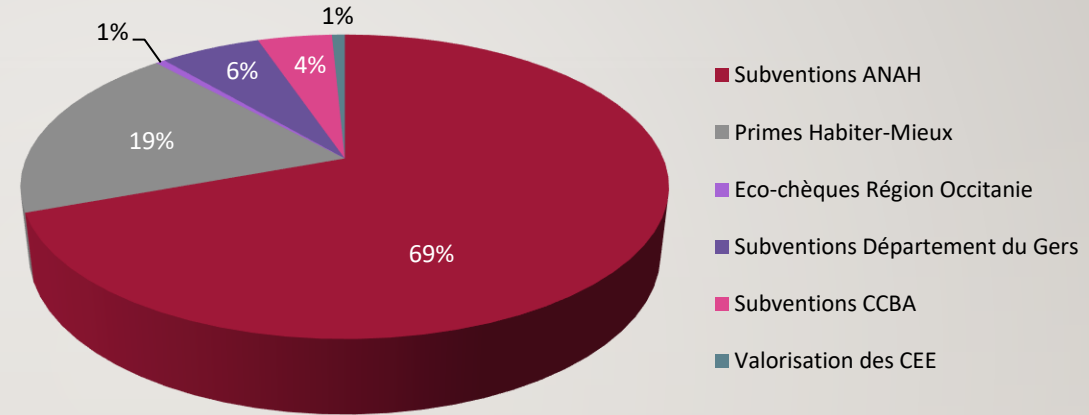
- Montant moyen des travaux : 17 606 € TTC
- Aide moyenne par dossier : 9 423 €, soit 54% du coût des travaux TTC

Rappel période 2016-2021

- Montant moyen des travaux : 13 125 € TTC
- Aide moyenne par dossier : 8 333 €, soit 63% du coût des travaux TTC

ASPECTS FINANCIERS DE CETTE 1^{ÈRE} ANNÉE

Participations financières au subventionnement des projets des particuliers



■ **Éléments financiers**

- ✓ **264 000 € de subventions mobilisées**
- ✓ **Près de 500 000 € de travaux générés** par les demandes d'amélioration de l'habitat (492 974 € TTC)

Subventions ANAH	183 053 €
Primes Habiter-Mieux	49 743 €
Eco-chèques Région Occitanie	1 500 €
Subventions Département du Gers	15 825 €
Subventions CCBA	11 683 €
Valorisation des CEE	2 028 €
Total :	263 832 €

UN RÉGIME D'AIDES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Démarrage du PIG fin 2021 bénéficiant du **renforcement du programme « Habiter Mieux Sérénité »** : pour une rénovation thermique ambitieuse des financements attractifs sont proposés (gain énergétique supérieur à 35% et un saut de deux classes énergétiques).

Mais, **resserrement de l'attribution de l'éco-chèque de la Région** : dossiers conditionnés à la réalisation d'audits approfondis avec suivi de chantier AREC et reste à charge > 35% -> **dernier Eco-chèque mobilisé le 13/12/2021** pour une personne de Monguilhem.

Evolution 2022 :

Au 1^{er} janvier 2022 :

- déploiement du service public de la rénovation de l'habitat autour de la marque **« FranceRénov' »** : création des **Espaces Conseil France Rénov** et appui sur les opérateurs ANAH.
- « Habiter Mieux Sérénité » devient « **MaPrimeRénov' Sérénité** ».

Depuis le 1^{er} juillet 2022 :

- les travaux doivent permettre d'atteindre une **étiquette E après travaux** pour les PO + gain de 35% + interdiction d'une augmentation des GES.
- **suppression de la prime Sérénité de 10% mais valorisation libre des CEE.**

Nouvelles évolutions :

Publication de l'arrêté Mon Accompagnateur Rénov' au JO du 27/12/2022

Au 1^{er} janvier 2023 :

- Elargissement de l'**accompagnement obligatoire**.
- Augmentation du plafond de dépenses pour les travaux de rénovation énergétique **de 30 000 € à 35 000 €**.

1^{er} septembre 2023 :

- Nouveau cadre des missions prévues par l'arrêté rendu obligatoire, avec notamment la **réalisation d'un audit énergétique** en amont et la réalisation systématique d'une **seconde visite post-chantier**.

Mais... les OPAH et **les PIG disposent d'une période transitoire jusqu'en juillet 2024** pour intégrer les nouvelles missions d'accompagnement.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

Détails d'un dossier « Autonomie »



Travaux d'adaptabilité réalisés chez des personnes âgées souhaitant mettre en sécurité leur salle de bain « PO Très Modestes »

Avant travaux



Après travaux



Montant des travaux	Subventionnement PIG
4 104 € HT soit 4 515 € TTC	✓ Anah (50% du HT) : 2 052 € ✓ Aide de la CCBA (20%) : 821 € Total aides publiques : 2 873 € (Soit 64% du montant TTC)





Travaux d'amélioration de la performance énergétique d'une maison d'habitation de 1980 par une propriétaire active « PO Très Modeste »

Nature des travaux (*permettant l'atteinte d'un gain énergétique de 58%*) :

- ✓ Isolation des murs par l'extérieur

Montant des travaux	Subventionnement PIG
23 214 € HT soit 24 491 € TTC	<ul style="list-style-type: none">✓ Anah (50% du HT) : 10 965 €✓ Habiter Mieux : 2 193€✓ Département : 1 200 €✓ Région : 1 500 € <p>Total aides publiques : 15 858 € (Soit 65% du montant TTC des travaux)</p> <p><i>Aujourd'hui ça ferait 50 % d'aide publiques (10 965 € + 1 200 €) + 1 170 € de CEE, soit 54 % d'aide.</i></p>

Avance des
aides de l'ANAH
réalisée par la
Procivis Sacicap

Une opération portée par :



**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BAS-ARMAGNAC**

avec le concours financier de :

